

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

ÉPREUVE OBLIGATOIRE À OPTION :

OPTION DROIT PRIVÉ

(Durée 2 heures – coefficient 2)



AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ.

ÉPREUVE DE DROIT PRIVÉ

I.- Questions (14 points)

- Les causes du divorce (7 points)

- La lésion dans les contrats (7 points)

II.- Cas pratique (6 points)

Que pensez-vous des articles suivants des statuts de la société en nom collectif Médicis :

Article 4 – Le gérant peut faire tous actes de gestion dans l'intérêt de la société. Toutefois, il ne pourra pas prendre d'engagement avec les tiers supérieur à 12 000 euros sans avoir obtenu préalablement l'accord des trois associés de la société. Au cas où il prendrait un engagement supérieur à ce montant, ni la responsabilité de la société ni celle des associés ne pourraient, en aucun cas, être engagées.

Article 7 – Les associés de la société ont tous la qualité de commerçant et répondent indéfiniment et conjointement des dettes sociales.

Consigne : répondez article par article